

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 08.01.2018, 17:40 CET

## Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 Composition du capital<sup>1</sup>

Suite à la nouvelle période de conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 38 actions privilégiées ont été enregistrées, la composition du capital de Cofinimmo a été modifiée.

A ce jour, le capital est représenté par :

- **20 667 381** actions ordinaires (symbole Euronext Brussels : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- **683 493** actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 395 011 émises le 30.04.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP1) et 288 482 émises le 26.05.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP2) ;

Toutes ces 21 350 874 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le dénominateur des taux de participation, qui reste donc inchangé.

- **1 502 196** obligations convertibles en actions ordinaires émises le 15.09.2016.

En cas de conversion, cela donnerait lieu à la création d'un maximum de 1 528 533 actions ordinaires conférant le même nombre de droits de vote.

Ces informations ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société : [www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/](http://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/).

### Pour tout renseignement:

**Ellen Grauls**  
Head of External Communication &  
Investor Relations  
Tel.: +32 2 373 94 21  
[egrauls@cofinimmo.be](mailto:egrauls@cofinimmo.be)

**Benoît Mathieu**  
Investor Relations Officer  
Tel.: +32 2 373 60 42  
[bmathieu@cofinimmo.be](mailto:bmathieu@cofinimmo.be)

<sup>1</sup> Référence est également faite à l'Article 7 §2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.

### INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 08.01.2018, 17:40 CET

#### A propos de Cofinimmo:

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de 3,5 milliards EUR, représentant une superficie totale de plus de 1 834 000 m<sup>2</sup>. Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont l'immobilier de santé (46 %), les bureaux (38 %) et de réseaux de distribution (16 %). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 130 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 30.09.2017, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,3 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez nous sur:

